Image not found or type unknown

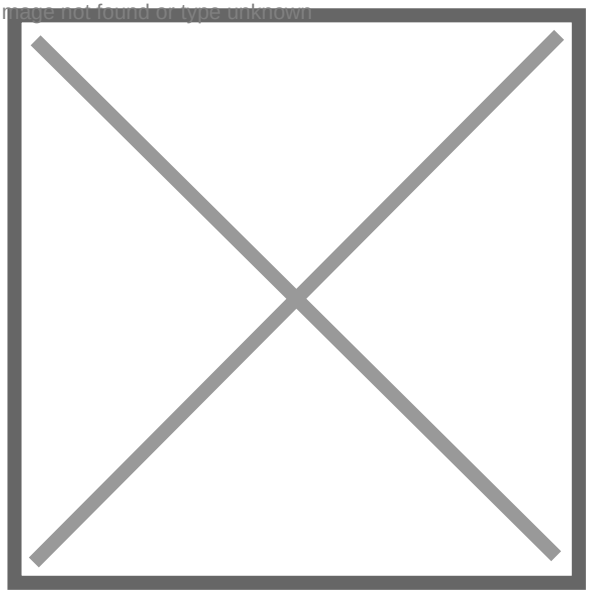

Pension alimentaire; mariage

Par **ninie03**, le **26/07/2010** à **16:58**

Bonjour,
J'ai etais marié avec mon ex femme et avons eu 2 enfants. Ensuite divorce, garde des enfants pour elle , pension alimentaire versé pour mes 2 filles. Pendant ce temps, elle s'est remarié et a eu 3 enfants. Puis redivorce avec le pere des 3 autres enfants. Nous avon saisi le jaf chacun de notre coté pour avoir la garde de nos enfants respectifs. Ce que nous avons eu. Mais vu ces faibles moyens aucune pension. Lorsqu elle a divorcé d avec le 2 eme pere, elle est parti avec un autre homme et est tombé enceinte. Aujourd hui j apprends qu elle s'est marié et qu'elle attends encore un autre enfant. De ce fais je me demande si le fais qu'elle se soit mariée me permettrais de faire une demande de pension aupres du jaf. Ces moyens à elle n'ont pas changer et lui travail. Pour ma part je vis en couple sans etre marié ni pacsé. Merci de m aider en me disant si ma demande à une chance d'aboutir. Meme si elle ne donne que 10 euro/mois, je m en fiche. C'est juste qu'elle en ai à son 7 eme enfant, que ma plus grande fille ne supporte plus d'avoir des demi freres et soeurs qu'elle n'as meme pas vu encore. Il ne s'agit pas de faire des enfants pour toucher les alloc a un moment! ils ont des ames et des sentiments! j'ai voulu mes filles et je les assumes sans leur mere. Mais faut bien qu'elle se rendent compte que c'est logique qu elle participe.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés